



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 mai 2013  
Français  
Original: anglais

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**  
**Seizième session**  
Genève, 22 avril-3 mai 2013

## **Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme\* \*\***

### **Tuvalu**

#### **Rectificatif**

**1. Page 1**

Le titre du document A/HRC/WG.6/16/TUV/1 doit se lire comme ci-dessus.

**2. Paragraphe 9**

*Après République de Chine (Taiwan) insérer une note de bas de page libellée comme suit:*

Conformément à la terminologie de l'Organisation des Nations Unies et en application de la résolution de l'Assemblée générale rétablissant les droits légitimes de la République populaire de Chine au sein de l'Organisation des Nations Unies, la mention «République de Chine (Taiwan)» dans le présent document doit être remplacée par «province chinoise de Taïwan».

---

\* Le document est reproduit tel qu'il a été reçu. Son contenu n'implique aucune prise de position de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

\*\* Conformément à la terminologie de l'Organisation des Nations Unies et en application de la résolution de l'Assemblée générale rétablissant les droits légitimes de la République populaire de Chine au sein de l'Organisation des Nations Unies, la mention «République de Chine (Taiwan)» dans le présent document doit être remplacée par «province chinoise de Taïwan».